



UN PROJET EN GRAND EST ?



- ✓ Des secteurs variés : innovation, énergies renouvelables, reconversion de friches industrielles...
- ✓ 108 M€ pour accompagner la transition des territoires du Grand Est

Pensez financements européens
avec le **Fonds pour une transition juste (FTJ) !**
La Région est à vos côtés.



beeurope.grandest.fr



UNION EUROPEENNE



LE FTJ, C'EST QUOI ?

Le Fonds pour une Transition Juste accompagne les territoires impactés par la transition verte.

» Quel est le montant du FTJ ?

- La **participation** du FTJ n'est **pas plafonnée***.
- Le **coût total** de votre projet doit être **supérieur à 200 000 €**.

» Comment bénéficier du FTJ ?

Votre projet doit respecter 3 critères :

1/ LA LOCALISATION

Votre projet doit être situé sur le territoire de l'un des 27 EPCI des départements de **la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle et du Haut-Rhin**.

Où trouver la liste des 27 EPCI ?



2/ LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

- **Filières en déclin et en transformation** : production d'énergie basée sur des énergies fossiles, métallurgie, industrie chimique et fabrication d'autres produits minéraux non métalliques.
- **Filières de diversification** :
 - **Industrie** : technologies et équipements pour la transition industrielle, recyclage et fonctionnalisation des matériaux pour l'industrie et la construction,
 - **Santé** : biotechnologies médicales,
 - **Bioéconomie** : molécules et matériaux biosourcés, outils et systèmes pour la gestion durable et intelligente des ressources naturelles, systèmes énergétiques et leur performance.
- **Secteurs du règlement STEP** : technologies numériques, technologies vertes et biotechnologies.

+D'INFOS

Région Grand Est
Délégation aux fonds européens

Axelle Roth
Cheffe de projet FTJ
✉ axelle.roth@grandest.fr

Balkis Lefebvre,
Chargée de mission FTJ
✉ balkis.lefebvre@grandest.fr

» Pour qui ?

- les entreprises et leurs groupements, y compris les grandes entreprises,
- les associations,
- les services déconcentrés de l'Etat, établissements publics...
- les collectivités et leurs groupements,
- les établissements d'enseignement supérieur et de recherche...

Liste non exhaustive.

3/ LA TYPOLOGIE DE VOTRE PROJET

- **Diversification, modernisation ou reconversion économique**,
- **Recherche et innovation** et promotion du transfert de technologies de pointe,
- **Déploiement de technologies** aussi bien dans les systèmes que dans les infrastructures pour des énergies renouvelables conformément à la directive sur les ER,
- **Réhabilitation et décontamination de friches industrielles**, projets d'assainissement et le cas échéant les infrastructures vertes de réaffectation des terrains, en tenant compte du principe du "pollueur-payeur".
- **Renforcement de l'économie circulaire**.

* Conditionnée à l'application de la réglementation (aides d'Etat...)
© Région Grand Est / Délégation aux fonds européens / novembre 2024 / Crédit photo : Michel Christen - Région Grand Est